

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 03 FEVRIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

25-DCM-DGS-008

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE 03 FEVRIER à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 21 janvier 2025.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE- Mylène SORIANO - Marine DESIDERI - Denis TENDIL - Martine CABOT - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Marina BIANCHI BRONDINO - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Magali VINCENT à Bérénice BONNAL - Emilie ROY à Graziella PIRAS - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Armand CABRERA à Bernard PEZERY - Valérie POZZO DI BORGO à Marina BIANCHI BRONDINO.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Marine DESIDERI est désignée secrétaire de séance.

Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 de notre Budget Principal s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	16 933 675,00 €	16 933 675,00 €
Section d'investissement	7 428 045,00 €	7 428 045,00 €
Total	24 361 720,00 €	24 361 720,00 €

Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 15 233 675,00 €.

- Les charges à caractère général (011) sont fixées à 4 041 150,00 €. Elles comprennent l'ensemble des frais de fonctionnement de nos services et d'entretien de notre patrimoine. Les augmentations concernent essentiellement les révisions de prix de nos marchés de prestation de service.

25-DCM-DGS-008

- Les charges de personnel (012) sont prévues à hauteur de 8 700 000,00 € en légère évolution et tenant compte des évolutions réglementaires.
- Le chapitre 014 qui correspond aux atténuations de produits est stabilisé à 875 000,00€ Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Métropole en contrepartie des transferts de compétences.
- Les autres charges de gestion courante (65) s'élèvent à 1 318 250,00 €. Elles sont également stables et comprennent les subventions aux associations et au CCAS, les participations aux organismes publics ou privés et les indemnités des conseillers municipaux.
- Les charges financières (chapitre 66) sont prévues à hauteur de 249 275,00 €.
- 50 000,00 € sont prévus pour des charges exceptionnelles (chapitre 67).
- La dotation aux amortissements s'élève à 1 700 000,00 € (chapitre 042).

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en dépenses :

Fonctionnement	Dépenses
011 : Charges à caractère général	4 041 150,00 €
012 : Charges de personnel	8 700 000,00 €
014 : Atténuation de produits	875 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 318 250,00 €
66 : Charges financières	249 275,00 €
67 : Charges exceptionnelles	50 000,00 €
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 700 000,00 €
Total :	16 933 675,00 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 16 785 675,00 € auxquelles il convient de rajouter les opérations d'ordre pour 148 000,00 €.

- Les produits des services (70) sont prévus à hauteur de 1 373 100,00 €. Il s'agit des produits issus des services municipaux (crèche, cantine, ALSH, redevances d'occupation du domaine public...) ainsi que des refacturations de personnel (régie transports, TPM).
- Les impôts et taxes (73 et 731) sont prévus à hauteur de 13 390 120,00 €. Ils évoluent en fonction de l'actualisation des valeurs locatives avec des taux inchangés.
- Les dotations et participations (74) s'élèvent à 1 823 205,00 €, stables.
- Les autres produits de gestion courante qui comprennent essentiellement des loyers sont prévus à 178 250,00 €
- Enfin, les atténuations de charges (013) sont inscrites à hauteur de 21 000,00€

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en recettes :

Fonctionnement	Recettes
70 : Produits des services et des domaines	1 373 100,00 €
73 : Impôts et taxes (sauf le 731)	227 000,00 €
731 : Fiscalité locale	13 163 120,00 €
74 : Dotations et participations	1 823 205,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	178 250,00 €
013 : Atténuation de charges	21 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	148 000,00 €
Total :	16 933 675,00 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 060 045,00 €. Les dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 368 000,00€ dont 120 000,00 € pour des travaux en régie. Le remboursement du capital de la dette représente 729 000,00 € au chapitre 16.

Les principales opérations 2025 inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 concernent notamment :

- Les travaux et l'équipement du groupe scolaire Marcel Pagnol : 3 100 000 M€
- Des travaux dans nos bâtiments communaux : 400 000 €
- Le programme de l'agenda d'accessibilité : 100 000 €
- La rénovation de la montée du cimetière Bellevue: 80 000 €
- L'extension de l'éclairage public du Parc Cravéro : 50 000 €
- L'équipement et la rénovation de nos bâtiments communaux

Au chapitre 204, les crédits pour l'attribution de compensation d'investissement (AC) versée à TPM représentent 450 000,00 € et les fonds de concours 430 000,00 €.

La section d'investissement est décomposée comme suit en dépenses :

Investissement	Dépenses
20 : Immobilisations incorporelles	133 300,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	880 000,00 €
21 : Immobilisations corporelles	1 832 745,00 €
23 : Immobilisations en cours	3 170 000,00 €
27 : Autres immobilisations financières	315 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	729 000,00 €
040 : Opérations d'ordre	148 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales	220 000,00 €
Total :	7 428 045,00 €

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 508 045,00€. Elles comprennent :

- Des subventions d'investissement prévisionnelles pour 226 450,00€ au chapitre 13.

25-DCM-DGS-008

- Un emprunt d'équilibre de 4 327 595,00 € qui sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2024.
- Au chapitre 10, le FCTVA pour 300 000 € et le reversement de la taxe d'aménagement pour 24 000 €.
- Des produits de cessions pour 315 000,00 € au chapitre 024 et 27.
- Enfin les opérations d'ordre avec la dotation aux amortissements pour 1 700 000,00 € au chapitre 040 et les opérations patrimoniales pour 220 000,00€.

Les recettes d'investissements se décomposent ainsi :

Investissement	Recettes
13 : Subventions d'investissement	226 450,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	4 327 595,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	324 000,00 €
27 : Autres immobilisations financières	315 000,00 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations	315 000,00 €
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 700 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales	220 000,00 €
Total :	7 428 045,00 €

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	135 000,00 €	135 000,00 €
Section d'investissement	32 000,00 €	32 000,00 €
Total	167 000,00 €	167 000,00 €

Le budget prévoit les crédits pour le fonctionnement de la régie et l'entretien des bus.

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES :

Le budget prévoit les crédits suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	383 200,00 €	383 200,00 €
Section d'investissement	130 000,00 €	130 000,00 €
Total	513 200,00 €	513 200,00 €

25-DCM-DGS-008

Les charges de fonctionnement sont constituées des frais d'entretien des biens mobiliers et immobiliers ainsi que des charges de personnel avec en prévision le départ en retraite d'un agent en 2025.

Les recettes de fonctionnement provenant de l'exploitation du port s'établissent à 383 200,00 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 130 000,00€ comprenant le remboursement de la dette et des frais d'études.

Annexe : Budget primitif 2025.

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.

24 voix POUR

4 voix CONTRE : D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND

5 ABSTENTIONS : B. PEZERY, E. JOFFRE, V. POZZO DI BORGO, A. CABRERA, M. BIANCHI BRONDINO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Marine DESIDERI

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.